

La

# Semaine Religieuse

DE  
**Québec**

VOL. XXI

Québec, 7 novembre 1908

No 13

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

## SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 193. — Les Quarante-Heures de la semaine, 193. — A propos du Jubilé pontifical, 194. — Chronique générale, 196. — Québec et le Jubilé pontifical, 199. — L'Acte héroïque de charité, 199. — Un dernier écho des fêtes du Monument Laval, 204. — La religion aux Etats-Unis, 206. — Bibliographie, 207.

## Calendrier

— o —

8 DIM.	b	XXII apr. la Pent. et 3 Nov. Octave de la Toussaint <i>Kyr.</i> des dbla. Vêp. du suiv., mém. du préc., du dim. et de S. Théodore, M.
9 Lundi	b	Dédicace de la Basilique du S. Sauveur (St-Jean de Latran), <i>abl. maj.</i>
10 Mardi	b	S. André Avellin, confesseur.
11 Merc.	b	S. Martin de Tours, évêque et confesseur.
12 Jeudi	tr	S. Martin I, pape et martyr.
13 Vend.	tb	S. Diacre, confesseur.
14 Samd.	r	S. Josaphat, évêque et martyr.

## Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

8 novembre, Jacques-Cartier de Québec. — 9, Saint-Gilles. — 10, Saint-François de Beauce. — 11, Saint-Raymond. — 13, Saint-Bruno. — 14, Saint-Marc.

## A propos du Jubilé Pontifical

— o —

INTERVIEW D'UN CH. PELAIN DE SA SAINTETÉ

PAR UN JOURNALISTE FRANÇAIS

... « Voyez-vous, me dit-il en substance, le Jubilé pontifical a été pour Pie X un véritable triomphe et aussi le critérium de la certitude du succès de sa politique. Les peuples du monde entier et leurs souverains ont envoyé au Pontife des témoignages de respect et des souvenirs précieux, qui l'ont vivement touché. Seul, le gouvernement français a, systématiquement ignoré le chef de l'univers catholique ! Sans doute, les vrais catholiques, les vrais Français, pour faire oublier cet outrage se sont unis en un comité jubilaire et ont protesté au nom de la fille aînée de l'Église ; mais la blessure n'en reste pas moins vive au cœur du Saint-Père. La France, aux mains des Juifs et des Maçons, représente aujourd'hui la haine officielle contre la Sainte Église du Christ. »

Je baissai le front, humilié.

« Et cependant, ô aveuglement stupide ! continua le prélat, jamais, malgré les efforts diaboliques de la secte, la Papauté et l'Église romaine n'ont été plus fortes, plus rayonnantes dans le monde entier. Jetez avec moi un regard sur l'univers catholique, et jugez.

« Les déclarations du marquis de Pidal, à la mort du marquis di Rudini, révèlent que le gouvernement royal italien s'est efforcé, ces dernières années, de renouer des relations avec le Saint-Siège, tant il lui semble nécessaire d'appuyer la Couronne sur la religion et sur l'Église, pour empêcher le triomphe du radicalisme et de la révolution. Malgré les cris d'orfraie de la presse antireligieuse, c'est un fait patent : le Quirinal veut à tout prix se réconcilier avec le Vatican.

« L'affaire Warmund, en Autriche, machine de guerre inventée par les Juifs, les protestants et les Loges, a complètement fait long feu. L'empereur François-Joseph vient d'écrire une lettre autographe au Pape, à l'occasion du Jubilé, et tout cela s'est terminé au mieux des intérêts de l'Église.

En Espagne, le roi s'est débarrassé complètement des Maçons

qui, sous le masque du libéralisme, s'attaquaient à l'Église, et jamais la religion d'État n'a été plus puissante et plus privilégiée.

« En Portugal, les leçons du régicide ont servi : la reine Amélie et le jeune roi sont aux pieds du Pape.

« En Russie, les popes, effrayés de l'extension du catholicisme romain, sont partis en guerre contre nos prêtres ; mais le Tsar est entré en accommodement avec le Pape, et l'ambassadeur russe à Rome se montre plein d'égards et de respect pour le Souverain Pontife. Ne parlons même pas de l'Allemagne. Le Kaiser, tout le monde le sait, est grand admirateur de Pie X. Souverain de 20 millions de catholiques, il est pour ses sujets très bon, très généreux et très juste, et son rêve est d'être le bras droit du Souverain Pontife.

Voilà pour l'Europe entière : un seul pays, la France, est en hostilité avec le Saint-Siège, conclut le prélat, en prenant une pause ; mais, c'est en Amérique que l'œuvre de Pie X est justement remarquable.

« L'institution de la délégation apostolique à Costa-Rica est un acte de très haute politique, qui témoigne de l'admirable intelligence de Pie X. A la veille de l'ouverture du canal de Panama, le Pape a prévu que le continent américain allait devenir le centre de l'activité mondiale, et il a voulu que ce continent devint la véritable réserve du catholicisme.

« Les États-Unis, et surtout le Canada, depuis la très belle mission du cardinal Merry del Val, ont fait de très rapides progrès. Quant à l'Amérique latine, elle n'a jamais été plus complètement catholique, même sous la domination espagnole.

« Ce qu'a fait Pie X aux Antilles est admirable. A Cuba, après la guerre, tout était détruit, rien ne tenait ; l'anarchie existait aussi bien au point de vue religieux que pour le reste. Pie X, en peu d'années, a tout restauré ; l'Église cubaine est en pleine prospérité. Comme à Porto-Rico et dans les autres Antilles, elle a son organisation propre et bientôt, comme Saint-Domingue et Haïti, elle aura son représentant diplomatique auprès du Saint-Siège.

« Au Mexique, le général Diaz, très favorable aux catholiques, est en bon rapport avec la délégation apostolique de Mexico,

et tout fait croire à une très prochaine entente, grâce à l'habileté de Pie X.

« Dans l'Argentine, au Chili, l'enthousiasme des catholiques pour Pie X est si grand, qu'é ces deux républiques viennent d'offrir, comme cadeau jubilaire, à Pie X un palais pour la résidence du représentant pontifical dans ces deux capitales, et le Pape, enchanté, va leur donner, incessamment, un inter-nonce.

« Mais c'est surtout au Brésil que s'épanouit, actuellement, la vie catholique. La séparation de l'Église et de l'État n'a pas été faite, là, comme en France, sur un sentiment de haine, mais, au contraire, sur une idée de liberté et de justice. Aussi quel magnifique développement a pris l'Église. Le nonce de Pétropolès est, auprès du gouvernement républicain de Rio-de-Janeiro, *persona gratissima* ; il a avec tous les relations les meilleures, et Pie X est adoré dans tout le Brésil.

« Maintenant, le développement de l'Église du Brésil est tellement grand, qu'on peut dire que c'est la première du monde catholique romain.

« Voilà l'œuvre de Pie X, me dit le prélat avec, force, voilà aussi l'œuvre du cardinal Merry del Val. Glorifiez-la, car elle est déjà immense. Jamais les promesses d'éternité faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ n'ont paru plus certaines. Les entreprises du Maudit, l'acharnement des Loges, qui paraissent en France si fortes et si violentes, sont bien peu de chose quand on considère le monde entier, où l'Église est en plein triomphe. »

### Chronique générale

#### RETOUR DE VOYAGE

S. G. Mgr l'Archevêque est revenu de son voyage dans l'Ouest le vendredi 30 octobre, avec M. l'abbé Laflamme. Sa Grandeur est en parfaite santé, après ce long voyage si plein d'intérêt et au cours duquel Elle a joui de l'hospitalité la plus cordiale, de la part des évêques, du clergé et des communautés religieuses.

Monseigneur a officié pontificalement le jour de la Toussaint et, à l'absoute, le jour des Morts.

## UN ORGANE DU SAINT-SIÈGE

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, commencera à Rome la publication régulière d'un *Bulletin officiel du Saint-Siège*, où se fera la promulgation des actes pontificaux. Jusqu'à présent, il n'y avait pour cette promulgation aucun mode déterminé, et cela n'était pas sans inconvénients.

C'est à la typographie vaticane que sera imprimée la nouvelle revue.

Voici le texte même par lequel le Saint-Siège a ordonné la publication du nouveau Bulletin :

« Nous décrétons qu'à partir de la nouvelle année 1909, il soit publié par l'imprimerie vaticane un bulletin officiel des actes du Saint-Siège apostolique. Nous voulons, en conséquence, que les constitutions pontificales, les lois, les décrets et les autres ordonnances des pontifes romains, des Sacrées Congrégations et des dicastères, inscrits et publiés dans ledit bulletin, avec l'autorisation du secrétaire ou du grand official de chaque congrégation ou dicastère, soient considérés comme légalement promulgués dans ce seul et unique mode, pour autant qu'il y aura lieu à une promulgation et qu'il n'y aura pas été pourvu d'une autre façon par le Saint-Siège.

« Nous voulons, en outre, que soient insérés dans le même bulletin tous les autres actes du Saint-Siège que l'on estimera utile de reporter à la connaissance du public, dans la mesure où leur nature le permettra ; à quoi, selon les cas, pourvoiront les supérieurs des Sacrées Congrégations, des tribunaux et des autres dicastères. »

## NOS GYMNASTES A ROME

La presse de France a signalé à peine — si même elle n'a pas entièrement oublié de le faire — le succès de nos gymnastes montréalais au concours international de gymnastique, qui s'est tenu au Vatican en septembre dernier. Mais ce qui surpasse tout, c'est que la *Semaine religieuse* de Lyon, en son numéro du 2 octobre que nous avons sous les yeux, enlève carrément le premier prix à nos compatriotes de Montréal, pour l'attribuer à une société belge. Voici en quels termes :

« Les sociétés les plus remarquées soit au défilé, soit au

concours, furent incontestablement celles qui devaient se disputer le championnat international, la société de Gand qui donna un travail de grande valeur et fut classée la première, la Jouny Mens de Dublin (Irlande), la Société Nationale de Montréal (Canada) et la Flèche de Bordeaux qui se partagèrent le second prix, la Société des Sourds parlants », etc.

On ne saurait dire plus clairement que les gymnastes canadiens n'ont eu que le *second prix*. Et, pourtant, c'est le *premier* qu'ils ont obtenu.

La bonne foi de notre confrère de Lyon ne pouvant être mise en doute, il y a là un malentendu que nous ne saurions expliquer.

#### UNE ÉTRANGE QUESTION SCOLAIRE

On nous a envoyé copie de la correspondance échangée entre M. l'abbé A.-F. Simard, curé de la paroisse de Sainte-Marie, à Claremont, N.-H., Etats-Unis, avec le Bureau des Ecoles de la ville et le procureur général du New-Hampshire. Voici la curieuse question dont il s'agit.

A Claremont, le Bureau des Ecoles fait transporter gratuitement aux écoles les enfants dont le domicile est trop éloigné.

Il y a trois ans, le curé de Sainte-Marie a eu l'excellente idée de vouloir faire participer les enfants de son école paroissiale à ce transport gratuit organisé pour les élèves des écoles publiques. Il est bon de remarquer que, grâce à la générosité des familles catholiques qui soutiennent leurs écoles par leurs propres sacrifices, les citoyens de Claremont épargnent annuellement plus de \$ 6000, qu'ils auraient à payer s'il devaient fournir les avantages scolaires à tous les enfants de la ville.

Eh bien, le Bureau des Ecoles publiques et le Conseil municipal ont refusé de se rendre à la demande de l'abbé Simard, sous prétexte que la constitution de l'Etat interdit d'employer aucun argent, provenant des taxes, en faveur des écoles soutenues par un groupe religieux quelconque.

Le procureur général du New-Hampshire, saisi de la question, a confirmé absolument cette façon d'interpréter la loi constitutionnelle.

Tandis que, aux yeux de l'abbé Simard—et nous voyons que

le « New York Freeman's Journal » du 17 octobre partageait tout à fait cette manière de voir, — le fait de transporter des enfants à un endroit d'où ils pourraient ensuite se rendre facilement à leur école, n'implique aucune aide accordée à telle ou telle dénomination religieuse, et ne viole donc pas l'esprit de la constitution de l'Etat.

Après trois années d'efforts, le curé de Sainte-Marie n'a pu réussir à obtenir une chose qui paraît si simple, quand on l'envisage avec une certaine largeur de vue.

Ce qu'il y aurait à faire maintenant, ce serait un appel à la Cour suprême des Etats-Unis. Nous ignorons si les catholique de Claremont pourront en faire la forte dépense. Mais il serait bien à désirer qu'il y eût, sur le point en litige, une décision du haut tribunal.

---

### Québec et le Jubilé pontifical

---

A la séance tenue le 30 octobre par le Conseil municipal de Québec, la résolution suivante, proposée par les échevins Verret et Pouliot, a été unanimement adoptée :

Résolu : Que le Conseil de Ville de Québec, voulant exprimer au Souverain Pontife Pie X, glorieusement régnant, la reconnaissance des citoyens de Québec pour les brefs magnifiques que Sa Sainteté a bien voulu adresser au peuple canadien, et spécialement, aux citoyens de Québec, lors des fêtes de Monseigneur de Laval et du troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, transmette au Souverain Pontife une adresse de félicitations à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

---

### L'acte héroïque de charité

---

Parmi les actes de piété que suggère la dévotion aux âmes du Purgatoire, il en est un que la Sainte Église elle-même appelle héroïque tout en le recommandant à la charité de ses enfants. De fait, il répond mieux que tout autre à l'idéal chrétien, qui s'appuie sur l'abnégation complète de soi-même au profit des autres. Il n'est héroïque qu'à raison de l'égoïsme qui ronge la plupart des âmes contemporaines.

Pour comprendre la nature de l'acte héroïque de charité en faveur des âmes du Purgatoire, il faut nous rappeler que toute bonne œuvre, surnaturelle de sa nature ou surnaturalisée par son intention, acquiert une triple valeur :

1<sup>o</sup> *Une valeur de mérite* proportionnée à son importance ; mérite de justice, comme l'accroissement de la grâce sanctifiante, la vie éternelle, une augmentation de la gloire du Paradis ; et mérite de convenance, comme certaines grâces actuelles efficaces, la persévérance finale, les biens temporels utiles au salut et même pour le pécheur repentant le retour sincère à Dieu.

2<sup>o</sup> *Une valeur d'impétration* ou d'obtention de faveurs divines pour nous et pour autrui ; Notre-Seigneur a en effet promis que tout ce qu'on demanderait à son Père en son nom serait accordé ; il y a donc ici de la part de Dieu tout à la fois un acte de pure libéralité et une exécution de promesse.

3<sup>o</sup> *Une valeur de satisfaction* en tant que cette œuvre est plus ou moins pénible et contraire aux tendances naturelles de l'homme ; elle obtient de ce chef une vertu expiatoire qui la rend capable d'acquitter les dettes contractées envers la justice divine par le péché et qui peuvent rester après que le péché a été pardonné.

Le mérite de justice est strictement personnel et incommunicable à qui que ce soit, chacun devant être récompensé selon ses œuvres.

Le mérite de convenance peut s'appliquer à autrui comme aussi l'objet de l'impétration.

Pendant l'acte héroïque de charité n'abandonne au profit des âmes souffrantes que la valeur de satisfaction.

D'autre part, les indulgences qui constituent, elles, une remise, faite en dehors du sacrement de Pénitence, des peines temporelles dues pour les péchés déjà pardonnés, ne s'appliquent pas de la même manière aux vivants et aux morts.

Pour les vivants, elles sont accordées par voie de jugement et d'absolution ; elles sont par conséquent obtenues dès que les conditions requises ont été remplies.

Pour les morts, l'application se fait par voie de suffrage ou d'offrande seulement. L'Eglise de la terre n'ayant plus de juridiction sur eux ne peut plus prononcer de sentence qui



les atteigne. Elle offre à Dieu pour eux les richesses de son trésor, et lui les leur départit au gré de ses adorables desseins. Il en est de même de nos prières et de nos sacrifices.

Ces principes étant posés, définissons l'acte héroïque de charité :

C'est l'offrande faite à Dieu, au profit des âmes du Purgatoire, de toutes les œuvres satisfaites accomplies au cours de notre vie par nous-mêmes ou par les autres pour nous, de toutes les indulgences que nous pouvons gagner et de tous les suffrages qui pourront nous échoir de quelque façon que ce soit après notre mort.

Telle est bien l'essence de l'acte héroïque de charité telle qu'elle ressort du décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 18 décembre 1885.

Il est d'usage cependant, et c'est une pratique louée par ce décret, mais à titre de simple accessoire, de déposer l'offrande ainsi faite entre les mains de la Sainte Vierge pour qu'elle en distribue elle-même les faveurs à ses enfants bien-aimés du Purgatoire. Cette pratique a été propagée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par le P. Gaspar Oliden, de l'Ordre des Théatins.

\* \* \*

Aucune formule n'est imposée ni requise pour faire cet acte héroïque ; il peut être purement intérieur et consister en un élan du cœur ou un simple acquiescement de volonté.

Les livres de piété donnent l'une ou l'autre formule qu'il est bon de redire de temps en temps pour se retremper dans la ferveur du premier acte. En voici une :

*Mon Dieu, pour répondre au désir que vous avez de voir délivrer au plus tôt les âmes du Purgatoire, je vous abandonne dès aujourd'hui librement et volontiers à leur profit la valeur satisfaitre de toutes les prières et bonnes œuvres de ma vie ainsi que tous les suffrages qui me seront destinés après ma mort ; et je dépose mon humble offrande entre les mains très pures de la Sainte Vierge pour qu'elle en dispose au gré de ses miséricordieuses bontés envers ces pauvres âmes.*

Saint Alphonse de Liguori proposait cette autre formule dans ses *Maximes*, répandues par centaines de mille en Italie :

*O mon Dieu, en union avec les mérites de Jésus et de Marie,*

*je vous offre pour les âmes du Purgatoire toutes mes œuvres satisfactoires, ainsi que celles qui me seront appliquées par d'autres durant ma vie, à ma mort et après ma mort.*

Cette dernière formule a l'avantage de signaler cet objet de l'acte héroïque, les œuvres satisfactoires offertes par d'autres au cours de notre vie, objet dont ne parle pas le décret précité, mais qui découle du rapprochement entre la nature de l'acte héroïque et le dogme de la Communion des saints.

\*  
\*  
\*

*Avantages.* — Les Souverains Pontifes, et tout spécialement Benoît XIII, Pie VI, Pie IX et Léon XIII, ont enrichi l'acte héroïque de nombreuses faveurs et indulgences.

1° Les prêtres qui l'ont fait peuvent jouir *tous les jours de l'autel privilégié* à titre personnel, c'est-à-dire que tous les jours où ils célèbrent la messe pour un défunt ils peuvent appliquer à ce défunt l'indulgence plénière de l'autel privilégié.

2° Prêtres et laïques peuvent gagner une indulgence plénière applicable seulement aux âmes du Purgatoire *toutes les fois qu'ils communient*. Il va sans dire que cette indulgence pour les prêtres est différente de celle de l'autel privilégié.

3° De même tous les lundis de l'année pour l'assistance à la messe en vue de soulager les âmes du Purgatoire.

Ces indulgences requièrent quelques prières, par exemple cinq *Pater* et cinq *Ave* ou une dizaine de chapelet, aux intentions du Souverain Pontife.

4° *Pour ceux qui ont fait l'acte héroïque de charité, toutes les indulgences sans exception sont applicables aux âmes du Purgatoire, même l'indulgence plénière à l'heure de la mort.*

Un décret de S. S. Pie IX, en date du 20 novembre 1854, déclare la messe du dimanche suffisante pour les fidèles qui ne peuvent pas en entendre une le lundi ; le même décret permet aux évêques d'autoriser le confesseur à substituer à la communion une autre œuvre quelconque pour les enfants qui ne communient pas encore et pour les fidèles qui sont empêchés de communier.

\*  
\*  
\*

L'acte héroïque de charité n'est pas un vœu ; il n'oblige pas sous peine de péché, et il est révoquant à volonté d'après une

réponse toute récente de la Congrégation des Indulgences.

\* \* \*

Certaines âmes inquiètes se sont demandé si cet acte héroïque n'était pas contraire à la charité bien ordonnée qui nous fait penser d'abord à nous-mêmes, surtout dans cette grave question du salut éternel et de nos propres expiations.

Avec le cardinal de Lugo, nous leur répondons que nous gardons pour nous-mêmes l'essentiel qui se trouve dans le mérite de nos œuvres ; et qu'en abandonnant pour les âmes du Purgatoire nos recettes satisfactoires (le mot est d'application puisqu'il s'agit de dettes à payer), nous acceptons pour nous-mêmes une privation temporaire en vue du bien des autres, ce qui est admirablement conforme au véritable amour de Dieu et du prochain.

Cet acte de charité augmente en nous l'intensité de notre amour et la grandeur de nos mérites pour l'éternité, ce qui est beaucoup plus précieux que toute la rémission des peines temporelles qu'on pourrait obtenir dans cette vie.

C'est un acte tout particulier d'amour de Dieu qui nous fait aimer ceux qu'il aime, les lui donne plus tôt, augmente d'autant sa gloire et multiplie ses louanges en multipliant ses élus.

C'est un acte d'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque nous coopérons en quelque manière à la Rédemption.

C'est un acte d'amour envers la Sainte Vierge dont nous favorisons la miséricordieuse bonté.

C'est un acte d'amour envers les Saints dont nous accroissons le nombre.

C'est, en outre, un acte de haute sagesse puisqu'il nous assure la protection spéciale des âmes dont nous aurons adouci les peines ou hâté l'heure de la délivrance.

C'est enfin un acte saint, puisque la Sainte Vierge elle-même l'a conseillé à de saints personnages, comme le vénérable Ximénès ; puisque aussi une foule d'hommes, de prêtres et même de communautés religieuses tout entières l'ont fait à la suite des saints, des évêques et des Papes.

Du reste, c'est à Dieu que l'on donne et nous savons qu'il rend au centuple.

*(Semaine religieuse de Tournai.)*

### Un dernier écho des fêtes du Monument Laval

— o —

Dans la livraison de septembre de la revue *Les SS. Cœurs de Jésus et de Marie*, nous trouvons une lettre de Sa Grandeur Mgr Blanche, vicaire apostolique du Labrador, écrite au retour de nos fêtes du mois de juin ; et nous aimons à faire lire ici cette appréciation d'une plume française sur ces grandes solennités. Sa Grandeur reproduit, au cours de sa lettre, le plus beau passage du sermon que prononça Mgr l'Auxiliaire, le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

Sept-Iles, 2 juillet 1908.

Mon bien cher Père,

Je reviens de Québec où j'ai assisté à de magnifiques fêtes en l'honneur de Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de l'Amérique du Nord, et, avant de partir pour mes missions au bas du fleuve, je tiens à m'entretenir quelques instants avec vous.

Ces fêtes, qui ont duré trois jours, ont eu un éclat tout particulier et Notre-Seigneur y a été vraiment glorifié. La foi et le dévouement d'un peuple chrétien avaient fait merveille pour orner notre vieille capitale, et la Providence a bien voulu qu'une température idéale vint ajouter un dernier coup de pinceau à ce tableau incomparable.

Le premier jour, eut lieu la procession de la Fête-Dieu, la plus magnifique qu'on ait jamais vue au Canada. Vingt-cinq évêques y assistaient escortés de plus de 30.000 personnes. L'enthousiasme était général et l'on a vu des protestants bien connus se prosterner jusqu'à terre au passage des évêques, et du Très Saint Sacrement.

Le second jour, eut lieu le dévoilement de la statue de Mgr de Laval. Le coin de terre canadienne où s'est déroulée cette inoubliable cérémonie offrait un coup d'œil unique au monde. Une œuvre d'art, dessinant ses lignes harmonieuses au sein de la lumière, un chœur de 800 voix fraîches et pures faisant monter vers le ciel des hymnes soutenus par la plus haute inspiration, la force armée au service de la religion, le fraternel concours de l'État et de l'Église, en un mot, tout ce qui peut charmer la vue, flatter l'ouïe, élever les cœurs et exalter jusqu'aux transports le sentiment national et religieux, s'était

réuni sur le rocher de Québec pour une suprême apothéose à son premier évêque.

Après de nombreux discours aussi remarquables et chrétiens les uns que les autres, prononcés par des évêques et des laïques, un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans, M. Pierre Gerlier, représentant de la Jeunesse Catholique de Paris et de M. Albert de Mun, demanda la parole et, dans un langage tout vibrant d'émotion à la vue du drapeau tricolore flottant joyeusement et fièrement à côté du drapeau anglais, il fit un court et chaleureux éloge de la beauté de la fête dont il était témoin et dit que partout où la France avait passé on reconnaissait la trace de son génie. Il parla de Monseigneur de Laval, des zouaves pontificaux qu'il avait sous les yeux, et dit qu'il ne pouvait oublier qu'aux heures sombres de notre histoire, les enfants de l'ancienne France et de la Nouvelle surent verser pour l'Église, pour le Souverain Pontife, leur sang pur et généreux. Il parla de la France en termes émus et fit part de ses espérances : elle a été catholique, elle l'est encore et elle le redeviendra.

Le troisième jour, les citoyens du vieux Québec célébrèrent d'une façon digne en tous points des jours précédents la fête de la patrie canadienne : la Saint-Jean-Baptiste. Quand la procession qui dura trois heures fut arrivée au pied du monument Laval, Mgr Roy, auxiliaire de Mgr Bégin, fit un superbe discours dont se souviendront toujours ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre. Il termina par ce beau passage :

« Au dernier jour de ces fêtes qui ont fait éclater la puissance du Christ et la vivacité de notre foi, unis tous ensemble dans les mêmes sentiments de gratitude, de tous vos cœurs faisant un seul cœur, de toutes vos âmes faisant une même âme, de toutes vos voix faisant une seule voix, sous la main bénissante de saint Jean-Baptiste, votre patron, sous le regard de Mgr de Laval qui vous sourit, dites dans un même élan de foi chrétienne : Nous voulons que le Cœur de Jésus règne sur nous !

« Faites cette affirmation de votre foi nationale ; envoyez-la du pied de ce monument comme un hommage réparateur.

« Elle ira, à travers les siècles, consoler le Cœur de Jésus de l'abominable cri de révolte qu'il entendit au Calvaire, montant des lèvres sacrilèges du peuple élu des temps anciens ; elle ira,

à travers les espaces, consoler le Cœur de Jésus de ce douloureux cri de révolte qui monte vers lui, de nos jours, des lèvres des représentants officiels du peuple élu des temps nouveaux : *Nolumus hunc regnare super nos*. Nous ne voulons pas de celui-ci pour roi.

« Par cet hommage réparateur, vous mêlerez l'âme canadienne-française à l'âme de la France catholique.

« La France catholique ! c'est vers elle que nous nous tournons aujourd'hui . . . Nous saluons en elle la mère auguste qui nous a donné la vie, la foi, la civilisation ; nous saluons la France des croisés et des zouaves pontificaux, la France de saint Louis et de Jeanne d'Arc, la France des Montmorency et des Champlain, la France de l'Immaculée et du Sacré-Cœur, la France des Veillot et des de Mun. C'est elle qui vient à nous aujourd'hui mêler ses accents aux nôtres, mettre son cœur attristé sur notre cœur joyeux : en elle nous saluons la France tout court : car, enfin, ce nom si beau, qui résume tant de gloires catholiques, ne saurait désigner dans l'histoire la bande impie qui arrache du sanctuaire et des places publiques les Christs de bois ou de bronze et qui chasse des hôpitaux et des monastères les Christs vivants. Cette bande n'a rien de français ni dans le geste ni dans la voix ; elle se rattache par les liens du sang souvent, par les sentiments toujours, à la bande qui préféra Barrabas à Jésus. »

Ce discours fut maintes et maintes fois interrompu par des applaudissements unanimes.

Je quittais le soir même Québec pour gagner mes pénates ; et, lorsque j'aurai réglé la fondation d'une église à Clark-City, je m'embarquerai sur ma petite et pauvre goélette pour tâcher de gagner, moi aussi, quelques âmes à Jésus-Christ. Qui sait, dans des siècles peut-être, Sept-Iles deviendra le centre d'un archidiocèse !

---

### La religion aux Etats-Unis

---

La constitution débute par une affirmation de la foi chrétienne.

Le blasphème public est puni comme un désordre social.

En cas de péril national, le président prescrit un jour de jeûne.

Chaque année, un jour est solennellement consacré aux actions de grâces à Dieu.

Le repos du dimanche est affirmé par la loi.

Les membres du clergé sont exempts du service militaire.

Les outrages à leur caractère sont sévèrement réprimés.

Les juridictions ecclésiastiques sont reconnues ; les excommuniés sont sans action en justice contre les autorités religieuses.

Les paroisses, hospices, collèges, établissements religieux, congrégations, obtiennent aisément et souvent la personnalité civile.

Les églises catholiques possèdent des biens considérables.

S'il y a des limites pour les immeubles, il n'y en a pas pour la fortune mobilière.

Les églises, hospices et asiles, sont exempts d'impôts.

La liberté de parole est aussi entière dans la chaire que sur la place publique.

Le droit de se grouper subsiste intégralement pour les fidèles, les prêtres séculiers, les religieux.

---

### Bibliographie

---

— *L'Eglise et la Pensée*, esquisse d'une théorie nouvelle, par JOSEPH SERRE, in-16. — Lyon-Paris, Librairie Emmanuel Vitte. Prix : 1 fr. 50.

On accuse souvent l'Eglise d'être peu favorable à la pensée, à la science, à l'essor original, à la largeur et à la liberté de l'esprit. L'orthodoxie donne à beaucoup, même parmi les croyants, l'impression d'une sorte de veto intellectuel ou moral, d'une négation auguste, d'une défense sacrée de penser, d'aimer ou d'agir au delà d'une certaine limite. Or, une telle conception paraît à M. Joseph Serre le résultat d'un malentendu philosophique. Son *Esquisse d'une théorie nouvelle*, illustrée de nombreux exemples et d'une clarté limpide de style, laisse entrevoir sous un jour inattendu et original, non seulement la mentalité de l'Eglise, mais l'essence de la Pensée elle-même, et intéresse ainsi les philosophes aussi bien que les croyants.

— LA BIBLE DES FIDÈLES. — *La lettre et l'esprit.* — LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST, selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc et selon saint Jean. — Commentaire traditionnel extrait de la *Chaîne d'Or* de saint Thomas d'Aquin, par l'abbé Claude-Eugène BOUVIER, curé de Vaülx-en-Velin (Rhône). — Un fort volume in-8 écu de pp. VIII-752. Lyon-Paris, librairie Emmanuel Vitte. Prix, *franco*, 7 fr.

Ce commentaire sur les quatre Évangiles est un ouvrage de vulgarisation. Pendant quinze siècles la Bible et surtout les Évangiles furent le livre de chevet des prêtres et des fidèles. C'est la Lettre adressée par Dieu lui-même à ses enfants, où il traite de la seule chose nécessaire, leur salut éternel. Il en a donné l'intelligence à ses apôtres, dont les enseignements ont été communiqués à l'Église et sont consignés dans les ouvrages de ses docteurs. Longtemps la prédication ne fut que l'explication de la Sainte Écriture.

Mais depuis la Renaissance, l'étude de la Sainte Écriture et des Pères a été négligée pour l'étude des auteurs païens, dont le fond religieux est si pauvre, mais la forme plus élégante.

Depuis quelques années une réaction se produit. On a publié des traductions des Évangiles, mais sans commentaire ; ce qui est insuffisant, les fidèles ne pouvant trouver d'eux-mêmes les sens édifiants que l'Esprit-Saint a découverts aux apôtres. D'autre part, on a publié des commentaires étendus, mais qui sont peu à la portée de l'intelligence et de la bourse des simples fidèles, et ont le tort grave de négliger les sens édifiants.

Ce nouveau Commentaire renferme la traduction du texte des quatre Évangiles, puis une explication littérale et spirituelle tirée des SS. Pères, mais courte, par suite de la suppression de tous les développements non nécessaires ou trop subtils. La lecture en est facile et bien à la portée de toutes les intelligences. Cet unique volume qui renferme les quatre Évangiles est aussi à la portée des bourses les plus modestes. Il ne peut manquer d'avoir sa place de choix dans tous les foyers chrétiens, et est appelé à opérer une révolution merveilleuse pour le plus grand bien des âmes des enfants de Dieu, en nous ramenant à la pratique des siècles chrétiens : la lecture de la Sainte Écriture, expliquée par la Tradition.